

**COMMUNICATION  
PUBLICITAIRE**

## **NATIXIS ESG MODERATE FUND**

### **Une solution de la gamme Natixis ESG Fund**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

**MIXTES**

**Article 8**  
au sens de la  
réglementation SFDR

# NATIXIS ESG MODERATE FUND



Voir  
définitions  
page 4

- Accédez à l'expertise ESG des sociétés de gestion filiales du Groupe BPCE
- Investissez au sein d'un univers diversifié de fonds actions et obligations internationales
- Optez pour un profil de rendement risque équilibré

## UN FONDS DE FONDS QUI CIBLE LES EXPERTISES ESG DU GROUPE BPCE<sup>(1)</sup>

L'investissement responsable est un concept pluriel et en constante évolution. Les gérants de Natixis ESG Moderate Fund investissent dans une sélection de fonds ESG gérés par les sociétés de gestion du Groupe BPCE. Ils agrègent ainsi, dans un seul et même produit de placement, les vues et les expertises en investissement responsable de plusieurs gérants qui ont tous en commun la particularité d'intégrer dans leur sélection de valeurs (actions ou obligations), des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Parmi cette sélection de fonds, 90 % minimum détiennent le label ISR<sup>(2)</sup> ou un équivalent européen.

(1) Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Pour plus d'informations sur la politique ESG, cliquez sur le lien suivant: [www.natixis.im.com](http://www.natixis.im.com).

(2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. Voir méthodologie et définition en page 4.

## UN UNIVERS DIVERSIFIÉ EN ACTIONS ET OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Au sein de sa sélection de fonds Natixis ESG Moderate Fund peut s'exposer entre 35% et 70% en titres et en obligations à taux fixe, et entre 30% et 65% maximum en actions. Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le fonds pourra s'exposer, dans la limite de ces fourchettes d'exposition, aux marchés et devises des marchés émergents. Dans certaines situations de marché exceptionnelles, et dans l'intérêt des porteurs de parts, le gérant du fonds pourra s'exposer jusqu'à 25% aux marchés monétaires (hors fonds monétaires). Le gérant de Natixis ESG Moderate Fund ajustera ainsi son exposition au risque en fonction de ses anticipations d'évolution des marchés et cherchera en permanence à maintenir le risque à un niveau conforme à son niveau de rendement risque cible.

## UN TAUX D'EXPOSITION AUX ACTIONS QUI VARIE EN FONCTION DU CONTEXTE DE MARCHÉ

Le gérant de Natixis ESG Moderate Fund cherche à bénéficier du potentiel de performance des marchés actions, tout en accordant une place importante à des produits jugés moins risqués. En fonction de ses anticipations d'évolution des marchés, à la hausse comme à la baisse, il ajustera l'exposition du fonds aux actions et aux produits de taux (obligations, produits monétaires) afin de maintenir un niveau de risque cohérent par rapport à l'indicateur synthétique de risque<sup>3</sup> du fonds.

(3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.



**POINT D'ATTENTION** Natixis ESG Moderate Fund permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 5 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

## 2 QUESTIONS AU GÉRANT DE NATIXIS ESG MODERATE FUND : NICOLAS BOZETTO

### Quel intérêt d'investir dans ce fonds de fonds ?

Au vu des nouveaux enjeux à intégrer, l'investissement responsable est en perpétuelle évolution. Nous avons construit un fonds socialement responsable en capitalisant sur :

- Une offre en investissement responsable grandissante chez les Affiliés de Natixis IM, fondée sur des méthodologies différentes (exclusion, best-in-class, best-in-universe...) et offrant des rendements intéressants
- Des spécialistes ESG chez Natixis Investment Managers International en capacité de challenger nos Affiliés
- Les capacités des gérants allocataires de Natixis Investment Managers International au travers d'un processus d'investissement socialement responsable

### Comment sélectionnez-vous les fonds dans lesquels Natixis ESG Moderate Fund investit ?

Notre offre agrège une sélection d'OPC basée à la fois sur une notation quantitative interne et sur l'expertise ESG de Natixis Investment Managers International. Nous proposons une solution tout en un : une construction globale de fonds de fonds de type socialement responsable et un strict cadrage financier, afin de pouvoir proposer nos fonds de fonds pour tous les niveaux de risques.

### OBJECTIF DE GESTION

L'objectif d'investissement du Fonds Natixis ESG Moderate Fund (le « Fonds ») est l'appréciation du capital en investissant dans des organismes de placement collectif (comme le permet la directive 2009/65/CE1 (la « directive OPCVM ») sélectionnés dans le cadre d'un processus d'investissement comprenant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), **sur une période d'investissement recommandée de 5 ans**. L'OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

### PROFIL DE RISQUE

**Natixis ESG Moderate Fund n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital.** Le fonds est soumis aux risques suivants : risque lié aux investissements dans des organismes de placement collectif, risque de variation des taux d'intérêt, risque de taux de change, risque opérationnel, risque lié à l'investissement international, risque de liquidité, risque de crédit, risque de durabilité, risque lié aux investissements axés sur des considérations ESG. Les risques spécifiques liés aux investissements au sein du fonds concernent indirectement les éléments suivants : titres de participation risque de contrepartie, titres de créance, investissement mondial, instruments financiers dérivés, liquidité, modification des taux d'intérêt, risque de crédit, taux de change, capitalisation réduite, risque de concentration géographique, risque de concentration du portefeuille, marchés émergents, risque stock connect <sup>(1)</sup>. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International.

<sup>(1)</sup> Connexion entre les marchés d'actions de Shenzhen, de Shanghai et de Hong Kong.

Indicateur Synthétique de Risque\* : 1 2 **3** 4 5 6 7

\* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.



Nicolas BOZETTO

### EN SAVOIR PLUS

ESG : Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont des critères d'analyse qui permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises. Ces critères peuvent par exemple être :

- les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier E
- la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le pilier S
- la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration pour le pilier G

Source : [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr)

## ■ EN SAVOIR +

|                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Société de gestion</b>                                                                                   | Natixis Investment Managers S.A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Nature juridique</b>                                                                                     | Compartiment de Natixis International Fund (Lux) I                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Gérant financier par délégation</b>                                                                      | Natixis Investment Managers International                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Risque de perte en capital</b>                                                                           | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Nourricier</b>                                                                                           | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Fonds de fonds</b>                                                                                       | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Durée de placement recommandée</b>                                                                       | 5 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Devise de référence</b>                                                                                  | Euro                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Indice de référence</b>                                                                                  | A titre informatif uniquement : 30% MSCI World Index Net Return, 20% MSCI Europe Index Net Return, 15% FTSE MTS Eurozone Government Bond Index et 35% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Index Net Return. Le MSCI World est un indice actions calculé par MSCI (Morgan Stanley Capital International) composé de près de 1 600 sociétés mondiales dont le poids est fondé sur la capitalisation boursière et qui représentent environ 85% de la capitalisation de chacun de leurs pays respectifs. Il est disponible sur <a href="http://www.mscibarra.com">www.mscibarra.com</a> . L'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond Index est l'indice représentatif de la performance des obligations d'Etat de la Zone euro toutes maturités. Il est disponible sur <a href="http://www.ftse.com">www.ftse.com</a> . Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Index Net Return est un indice représentatif de la performance des obligations à revenu fixe, libellées en euros, émises par des émetteurs notés au minimum BBB- ou Baa3 (Standard & Poors, Fitch Ratings et Moody's). Il est disponible sur <a href="http://www.bloomberg.com">www.bloomberg.com</a> . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds. |
| <b>Classification SFDR</b>                                                                                  | Article 8                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Proportion minimale :</b><br>- d'alignement à la taxonomie <sup>(1)</sup><br>- d'investissements durable | 0%<br>30%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Date de création</b>                                                                                     | 22/04/2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Code ISIN</b>                                                                                            | LU2169558389                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Éligibilité</b>                                                                                          | Compte-titres ordinaire, contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Frais d'entrée<sup>(2)</sup> maximum</b>                                                                 | 4 % non acquis au fonds, acquis au réseau distributeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Frais de sortie<sup>(2)</sup></b>                                                                        | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>                                    | 1,40%. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre.<br>> dont rétrocession au réseau distributeur 0,55%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Coûts de transaction</b>                                                                                 | 0,1 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Commission de performance</b>                                                                            | Il n'y a pas de commission de performance pour ce Produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Modalités de souscription et de rachat</b>                                                               | Un millième de part                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Souscription minimale initiale</b>                                                                       | 1 part                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Valeur liquidative d'origine</b>                                                                         | 100 EUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Valorisation</b>                                                                                         | Quotidienne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Heure de centralisation</b>                                                                              | 13h30                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Indicateur synthétique de risque<sup>(3)</sup></b>                                                       | 1 2 <b>3</b> 4 5 6 7                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2169558389/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2169558389/detail>.**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.llelabelisr.fr](http://www.llelabelisr.fr).

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

## MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. Le Fonds cité dans ce document est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. La Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France conformément à la législation applicable. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Document non contractuel. Actualisé en février 2024.

**Natixis ESG Moderate Fund** est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis International Fund (Lux) I, agréé par la CSSF et autorisé à la commercialisation en France.

**Natixis Investment Managers S.A.** Filiale de Natixis Investment Managers. Société anonyme au capital de 14 000 000 €. Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115843. Société de gestion autorisée au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**Natixis Investment Managers International** – Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.- Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

**DNCA Finance** - Société en commandite simple au capital de 1.634.319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 – Siège social : 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID 2. [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

**Dorval Asset Management** – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP93-08 le 15/06/1993. Société Anonyme au capital de 303 025 € – RCS Paris B 391392768. Siège social 1 rue de Gramont 75002 Paris – [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com).

**Loomis, Sayles & Company, L.P.** - Affilié de Natixis Investment Managers, Enregistrée auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (IARD N°105377) - One Financial Center, Boston, MA 02111, USA - [www.loomissayles.com](http://www.loomissayles.com)

**Mirova** – Société anonyme au capital de 8 813 860 euros - RCS Paris- 394 648 216 – Agrément AMF GP 02-014 - 59 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.

**Ostrum Asset Management** - Société anonyme au capital de 48 585 179 euros – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP-18000014. RCS Paris 525 192 753 - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

**OSSIAM** - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP10000016, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 512 855 958. Siège social : 6 place de la Madeleine, 75008 Paris - [www.ossiam.com](http://www.ossiam.com).

**Thematics Asset Management** – Société par actions simplifiée au capital de 191 869 euros - 843 939 992 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 19000027. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris

**BPCE** - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.